



Rétablissement du second mouvement annuel pour les conservateurs et conservateurs généraux

Pétition à l'appel de l'Intersyndicale des bibliothèques (CFDT, FSU, CGT, FO, SNPTES)

Texte de l'appel

Conservateurs et Conservateurs généraux pour le rétablissement du second mouvement annuel

Cette année encore, pour les conservateurs, le mouvement ne sera pas à l'ordre du jour de la CAP de novembre. Comme l'an dernier, la CAP des conservateurs généraux ne se tiendra pas. **Mais visiblement le ministère commence à s'interroger sur la pertinence de sa décision de suppression du second mouvement annuel des conservateurs et conservateurs généraux.**

Dans son projet de note de service 2016 relatif au déroulement de carrière des personnels, soumis récemment pour avis aux organisations syndicales, il formalise l'usage de la BIEP comme procédure de substitution au mouvement de novembre « pour pallier la suppression du second mouvement des conservateurs et conservateurs généraux, ... ». Les termes employés - qui ne le seront peut-être plus dans la version définitive parlent d'eux-mêmes. Selon Larousse, « pallier une difficulté », c'est "l'éviter en y remédiant plus ou moins bien" ! Donc implicitement, le ministère reconnaît que la mesure n'a pas les résultats positifs qu'ils nous avaient prédits et que nous n'avons cessé de contester !

Effectivement le bilan de cette suppression est totalement négatif :

- pour les établissements où on assiste à une multiplication des vacances de postes avec les conséquences que cela implique pour la qualité de l'offre de service public et où dans un contexte d'austérité, les présidents sont d'autant plus tentés de redéployer ou de supprimer ces postes non pourvus.
- pour la mobilité : en 2014, 66 collègues seulement ont obtenu leur mutation contre 109 en 2013 et il est patent qu'en 2015, la situation ne s'inversera pas.

Pétition

Considérant que les CAP demeurent le meilleur garant d'un traitement égalitaire des agents, les soussignés tiennent aujourd'hui à réaffirmer :

- qu'ils refusent que la BIEP se substitue au paritarisme et au dialogue social ;
- qu'il est urgent que le ministère renonce à une mesure dont il reconnaît lui-même, les conséquences néfastes pour les établissements et les collègues ;
- que pour « pallier la suppression du second mouvement des conservateurs et conservateurs généraux », il est hors de question de systématiser le recours à la BIEP et qu'il n'y a qu'un seul "palliatif" envisageable : **rétablir dès 2016 ce second mouvement et la CAP des conservateurs généraux.**

718 signataires (05/11/15 – 8h)

1 - Conservateurs généraux des bibliothèques

2 – Conservateurs des bibliothèques

3 - Soutiens

<http://www.jussieu-en-lutte.fr/petitions/?petition=4>